

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un janvier à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN et Hubert FERRAND, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes de Suipe et Vesle du 9 janvier 2014,
 - **DECIDE** d'exonérer les terrains de golf de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de l'année 2014,
 - **FIXE** le taux de l'exonération à 50%,
 - **CHARGE** monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

 - **DECIDE** de prendre en charge la part du transport des élèves de l'enseignement secondaire de la commune de Courtisols facturable aux familles,
 - **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention avec le Conseil général.

 - **DECIDE** la mise en place d'une convention entre les communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix fixant la participation financière de chaque collectivité aux dépenses scolaires et périscolaires pour 50% au prorata du nombre d'habitants des communes et 50% au prorata du nombre d'enfants scolarisés et autorisant la commune de Courtisols à appeler ces participations,
 - **AUTORISE** le maire à signer la convention.

 - **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17h30 (17,5/35^{ème}) pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014,
 - **FIXE** la rémunération versée sur la base de l'indice majoré 584,
 - **HABILITE** Monsieur le Maire à effectuer ce recrutement.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, le conseil municipal :

- **SE PRONONCE** sur l'organisation des temps périscolaires sur 3 jours à raison de 1 h d'activités.

Cette proposition est adaptée à l'unanimité (17 voix)

- **SE PRONONCE** sur la demi-journée d'enseignement : mercredi ou samedi.

Après vote, la proposition du mercredi est retenue à la majorité avec 15 voix, 1 voix pour le samedi et une abstention.

- **ENTEND** les informations suivantes :

- Monsieur le maire présente la réflexion du syndicat du SCoT en matière d'habitat
- présentation de l'arrêté inter préfectoral portant approbation du SAGE
- présentation des chiffres de la population 2014 par l'INSEE
- présentation d'une pétition des riverains de la rue de l'Etyette contre la circulation des camions de betteraves notamment
 - deux courses cyclistes traverseront la commune en 2014 : le Chrono des Boucles de la Marne le 31 mai 2014 et le tour de France le 11 juillet 2014,
 - un avis favorable est donné au club de modélisme pour l'utilisation de la salle Robert Chaboudé, chaque mercredi afin de s'y entraîner, dans la limite des disponibilités.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 4 mars 2014 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART